

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2022

### **N° 2022-439 AIDE AUX ENTREPRISES – VERSEMENT D'UNE AIDE À L'ENTREPRISE « SARL TIPHAINE FLEURISSON » À SAINT GERMAIN DE PRINÇAY**

Nomenclature des actes : 7.4

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Vu la délibération n° 2022-208 du 27 avril 2022 décidant du montant des aides aux entreprises et les modalités d'attribution,

La Présidente, conformément au règlement d'aides délibéré lors du Conseil communautaire du 27 avril 2022, décide de verser une subvention d'un montant de 576 euros à l'entreprise « SARL TIPHAINE FLEURISSON », qui a une activité de INSTITUT DE BEAUTÉ à SAINT GERMAIN DE PRINÇAY.

À CHANTONNAY, le 7 novembre 2022

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

*(signature#)*

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 08/11/2022.